



Aide Mémoire

“ Finalisation des offres et requêtes de libéralisation du commerce des services”

Hôtel Bano Palace
Douala, Cameroun du 20 au 22 Avril 2009

Introduction

Les négociations des Accords de Partenariat Economique (**APE**) entre la Communauté européenne (**CE**) et les régions africaines sont dans une phase cruciale. Certains points essentiels doivent être résolus avant que les APE complets ne soient signés. Un des éléments clé pour ce faire, reste la compréhension claire du champ et de l'ampleur de la libéralisation des services que les pays africains peuvent entreprendre, et ce qu'ils attendent des européens.

Plusieurs efforts d'assistance ont été fournis pour aider les principales parties prenantes africaines à mieux comprendre les concepts, appréhender les spécificités sectorielles et le cadre législatif et réglementaire dans le contexte du commerce des services et des négociations internationales. Les préoccupations principales soulevées par les africains portent essentiellement sur le passage de toutes les étapes de préparation (audit réglementaire des marchés d'exportation et d'importation) à la finalisation des positions de négociation pour la prise des engagements. En partant de l'expérience des discussions relatives à la libéralisation du commerce des marchandises, notamment l'établissement de la liste des produits sensibles, les gouvernements et les opérateurs économiques se demandent dans quelles mesures les engagements peuvent être pris alors que les régions n'ont pas encore harmonisé leurs législations. Dans le même cadre d'idée, au vu des consultations qui ont été requises pour la liste des produits sensibles, ils estiment qu'il sera difficile d'arriver à préparer de manière sereine des engagements sur le commerce des services dont les Etats et opérateurs économiques maîtrisent mal les contours avec le peu de temps à notre disposition. Ne devons-nous pas d'abord construire le marché régional avant d'envisager une intégration avec l'Europe et les autres pays développés? Quelle relation devons-nous établir entre les engagements pris dans le cadre des APE et ceux pris au niveau multilatéral? Comment établir la cohérence avec le programme d'intégration régionale? Quelles sont les implications avec les libéralisations autonomes? Que faire dans les situations où les Etats n'ont pas de cadre réglementaire au niveau national et/ou régional?

A ces questions relatives à la libéralisation il faut ajouter les préoccupations portant sur les bénéfices en termes d'opportunités d'exportation et d'amélioration de la compétitivité

avec les effets probables sur la croissance économique et l'amélioration du bien-être. L'opinion largement répandue est que les APE vont ouvrir les marchés africains aux européens sans contre partie en termes d'opportunités d'exportation par les opérateurs économiques Africains. Une étape cruciale pour obtenir le consensus relatif à la finalisation des APE serait de trouver des créneaux où la production des services par les producteurs africains peut concurrencer leurs homologues européens, faisant du commerce des services un élément essentiel d'insertion au marché international, de stimulation de la croissance et de réduction de pauvreté.

Deux domaines apparaissent prioritaires. Le premier porte sur la mobilité temporaire des personnes physiques (mode 4) qui soulève des problèmes de politique publique aussi bien de la part des pays africains que de leurs homologues européens d'une part et d'autre part les intérêts des professionnels concernés par cette mobilité de main-d'œuvre. Dans quelle mesure pouvons-nous trouver les solutions qui soient satisfaisantes à toutes les parties concernées ? Le deuxième domaine porte sur l'externalisation et l'existence d'intérêts offensifs pour les africains au delà du mode 4. Les études ont montré que les pays en développement, notamment d'Asie, ont fait des progrès énormes au point d'être de sérieux concurrents des pays développés. Quelques pays africains sont entrain de faire des avancées. Dans quelle mesure les APE pourraient permettre aux Etats de formuler des programmes et politiques qui leur permettent de s'insérer dans ces créneaux porteurs ?

De nombreuses études ont montré que l'accès aux marchés ne garantit pas nécessairement une pénétration sur ces marchés et toutes les parties (européennes et africaines) aux négociations s'accordent sur le besoin d'un renforcement des capacités institutionnelles et humaines, notamment du secteur privé. Cependant, en matière de commerce des services, les régions africaines n'ont pas encore pu identifier les programmes et projets qui pourraient faire partie de leur appui en matière d'aide pour le commerce.

L'objectif de la séance de travail de Douala est de donner des réponses aux questions susmentionnées, tenant compte des spécificités sociopolitiques, économiques et stratégiques des divers pays et de la région. A la fin de l'exercice les participants devront être en mesure de finaliser des offres, des requêtes ciblées, et les mesures d'accompagnement qui, prises ensemble, pourront faire l'objet de large consensus au sein des administrations, auprès des opérateurs économiques et de la société civile.

Des orientations devraient être données de manière horizontale et par secteur. Dans chaque cas il sera question de faire le point sur les grandes tendances au niveau international et explorer les options qui permettent aux pays africains considérés de ne pas être marginalisés davantage. Celles-ci comprendraient l'identification des contraintes dues aux politiques mises en œuvre en Europe et qui entraveraient les exportations du commerce des services ; ces contraintes devront faire l'objet de requêtes.

Du côté des importations, après avoir considéré l'état des réformes dans chaque pays il sera question de proposer les modes de prestation qui pourraient faire l'objet d'engagements ou de pré-engagements. La priorité sera donnée aux secteurs dans lesquels plusieurs pays de la même communauté économique régionale ont déjà pris des engagements au niveau multilatéral. A ces secteurs l'on pourra ajouter ceux pour lesquels

un large consensus existe que les réformes ont réussi ou sont en bonne voie et ne risquent pas d'être remises en cause. Dans cette catégorie on pourra aussi trouver les secteurs dans lesquels les réformes permettront d'améliorer la compétitivité globale du pays.

Le programme de renforcement des capacités visera à mettre sur pied le cadre législatif et réglementaire adéquats, la formation des acteurs y compris des opérateurs économiques, l'accès à l'information et les instruments de veille stratégique.

Organisation et Participants

La séance de travail sera organisée par Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (JEICP). Elle verra la participation de quelques personnes responsables de la préparation des positions nationales et régionales de négociations sur le commerce des services et des experts du JEICP.

La séance de travail se fera en deux séquences. La première portera sur la revue des études sectorielles devant informer les recommandations. Une attention particulière sera donnée à la mobilité temporaire de main-d'œuvre et l'externalisation. La deuxième séquence sera l'examen des propositions de recommandations préparées par les experts de JEICP.

Agenda (ILEAP et Consultants)

Vendredi 17 Avril 2009	
	Session I: Externalisation, et fourniture transfrontalière des services (Mode 1) : questions horizontales et recommandations spécifiques. Présentations : <ul style="list-style-type: none">• Abdoulaye Ndiaye
Samedi 18 Avril 2009	
	Session II: Mobilité de la main d'œuvre au titre du Mode 4 : questions horizontales et sectorielles et recommandations spécifiques Présentations : <ul style="list-style-type: none">• Dominique Njinkeu : Principes généraux• Georges Kobou : Le Cas de l'Afrique Centrale• Abdoulaye Ndiaye : Le Cas de l'Afrique Occidentale

Agenda (ILEAP et Gouvernements)

Lundi 20 Avril 2009	
Matinée	Session III: Revue des recommandations sectorielles <ul style="list-style-type: none">• Services financiers• Services des transports• Services des télécommunications
Après-midi	Session IV : Revue des recommandations sectorielles <ul style="list-style-type: none">• Services touristiques• Services professionnels• Services éducatifs• Services de santé
Mardi 21 Avril 2009	
Matinée	Session IV (Suite) : <ul style="list-style-type: none">• Autres services Session V: Renforcement des capacités et aide pour le commerce
Après-midi	Session V : revue générale et approche des consultations nationales